



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17 AVR. 2023

ID : 085-200061265-20230411-2023_3_13-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 16

DELIBERATION
DL CIAS 2023-3-13

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-Préfecture le : 17 AVR. 2023
- la publication le : 17 AVR. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, convoqué le 4 avril 2023, s'est réuni à 18h à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Guillaume BOSSARD, François COURTIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Christine CRESTOIS, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : François BLANCHET à Jean SOYER, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

Affectation des résultats de fonctionnement 2022

Centre Intercommunal d'Actions Sociales
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel cias@payssaintgilles.fr

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2022 de chacun des budgets du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, de la manière suivante :

Budget Principal

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2022
Dépenses	4 170 429,62 €	1 763,79 €	8 012,00 €
Recettes	4 378 545,59 €	- €	
Solde d'exécution	208 115,97 €	- 1 763,79 €	- 8 012,00 €
Résultats reportés N-1	- 166 161,18 €	- €	
Résultat au 31/12/22	41 954,79 €	- 1 763,79 €	- 8 012,00 €

Le Compte Administratif 2022 du budget principal présente un excédent de fonctionnement de 41 954,79 € et un déficit de la section d'investissement de 1 763,79 € et un déficit sur les restes à réaliser de 8 012 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 9 812 €
- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 31 142,79 €.

Centre d'Hébergement Temporaire

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2022
Dépenses	64 793,15 €	12 442,25 €	12 227,00 €
Recettes	51 020,22 €	45 829,00 €	
Solde d'exécution	- 13 772,93 €	33 386,75 €	- 12 227,00 €
Résultats reportés N-1	- 12 421,42 €	142 595,31 €	
Résultats	- 26 194,35 €	175 982,06 €	- 12 227,00 €

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe CHT SAINT GILLES CROIX DE VIE présente un déficit de fonctionnement de 26 194,35 € et un excédent de la section d'investissement de 175 982,06 € et un déficit sur les restes à réaliser de 12 227 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- Au déficit de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 26 194,35 €

EHPAD de la Chaize Giraud

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2022
Dépenses	176 642,89 €	104 989,69 €	
Recettes	153 076,31 €	127 164,00 €	
Solde d'exécution	- 23 566,58 €	22 174,31 €	
Résultats reportés N-1	- 173 751,39 €	235 377,85 €	
Résultats	- 197 317,97 €	257 552,16 €	

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe EHPAD HARMONIE présente un déficit de fonctionnement de 197 317,97 € et un excédent d'investissement de 257 552,16 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- au déficit de de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 197 317,97 €

Résidence Autonomie « Les Primevères »

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2022
Dépenses	475 122,56 €	88 338,78 €	2 860,00 €
Recettes	426 386,36 €	81 841,98 €	
Solde d'exécution	- 48 736,20 €	- 6 496,80 €	- 2 860,00 €
Résultats reportés N-1	- 5 216,35 €	9 067,52 €	
Résultats	- 53 952,55 €	2 570,72 €	- 2 860,00 €

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES PRIMEVERES présente un déficit d'exécution de la section de fonctionnement en 2022 de 48 736,20 €, le solde du compte 1190 « report à nouveau » au 31/12/2021 est débiteur de 5 216,35 €, le déficit est à affecter intégralement au compte 1190, le déficit cumulé sera alors de 53 952,55 €.

La section d'investissement présente un excédent d'investissement de 2 570,72 €.

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2022
Dépenses	71 899,03 €		
Recettes	48 734,05 €		
Solde d'exécution	- 23 164,98 €		
Résultats reportés N-1	- 4 620,28 €		
Résultats	- 27 785,26 €		

Le Compte Administratif 2022 du budget annexe SERVICE d'AIDE et d'ACCOMPAGNEMENT à DOMICILE présente un déficit d'exécution de la section de fonctionnement en 2022 de 23 164,98 €, le solde du compte 1190 « report à nouveau » au 31/12/2021 est débiteur de 4 620,28 le déficit est à affecter intégralement au compte 1190, le déficit cumulé sera alors de 27 785,26 €.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles R.2311-1 et suivants,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu les comptes de gestion et comptes administratifs 2022,

Vu le rapport et les propositions d'affectation de l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : d'approuver l'affectation des résultats 2022, telle que présentée au rapport, proposée par l'ordonnateur pour les budgets énumérés ci-après :

- Budget Principal CIAS
- Budget annexe « CHT SAINT GILLES CROIX DE VIE »

- Budget annexe « EHPAD HARMONIE LA CHAIZE GIRAUD »
- Budget annexe « RESIDENCE AUTONOMIE LES PRIMEVERES ST MAIXENT SUR VIE »
- Budget annexe « SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE »

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 13 avril 2023,
Le Vice-Président du CIAS,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.